

ÉDITO

Chère Contrexévilloise, cher Contrexévillois,

La France et le monde traversent une période critique qui impacte chacun de nous au quotidien.

Nous faisons face à un équilibre géopolitique instable, une inflation inconnue depuis de nombreuses années ainsi qu'une accélération de la paupérisation de bon nombre de familles. Cependant, il nous faut faire face en espérant des avancées susceptibles de soulager le coût de la vie.

Cette période de début d'année est propice à la résilience collective et c'est pourquoi je me permets de vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles et amis, une bonne et belle année 2024.

Je parle de résilience, et pour preuve, un certain nombre de dossiers Contrexévillois avancent, contrairement aux allégations de l'opposition. Je peux citer le dossier des friches hôtelières avec le passage d'un expert désigné à ma demande par le tribunal, ses conclusions nous permettront de poursuivre les démarches nécessaires à régler des nuisances qui polluent notre ville depuis trop longtemps. Toujours dans la partie sécurité, nous avons tous constaté le niveau très élevé de catastrophes naturelles qui mettent en danger et en grandes difficultés les habitants touchés. En la matière, je rappelle à ceux qui instillent le doute, que la lutte contre les inondations est de la compétence de la communauté de communes. En revanche notre PCS (plan communal de sauvegarde) bénéficie d'une refonte complète et permettra de réagir rapidement face aux événements de toutes natures. Sécurité encore, le renforcement du parc de défibrillateurs afin de réagir très rapidement lors de malaises y compris sur la voie publique.

Le conseil municipal a également voté, **à l'unanimité**, un emprunt afin de mener à bien le premier acte du contrat territorial eau et climat (CTEC). Je note le paradoxe des élus de l'opposition qui se réclament de mouvements écologiques, qui votent et critiquent ensuite une politique de développement durable et de préservation de la ressource en eau garante de l'accès à cette ressource essentielle pour tous les habitants. Je rappelle que par le biais du contrat, la commune bénéficiera de 80 % de subventions pour ce dossier et les suivants.

Quant aux dossiers qui n'aboutissent pas, je vous donne tout simplement rendez-vous dans les mois à venir.

Notre société fait face aux incivilités de plus en plus nombreuses attribuées souvent aux plus jeunes, cependant et à contrario, nous avons des jeunes filles et des jeunes gens qui réfléchissent, agissent et s'engagent à l'exemple des élus du conseil municipal jeunes renouvelé en cette fin d'année tout comme ceux qui viennent de terminer leur mandat avec un bilan très positif.

C'est sur ce dernier point positif que je termine mon propos, en vous renouvelant, au nom des membres du conseil municipal, nos vœux de bonne année et surtout de bonne santé.

Luc Gerecke, Maire de Contrexéville

SANTÉ/SÉCURITÉ

DÉVELOPPEMENT DU PARC DE DÉFIBRILLATEURS



Galerie thermale

Agir pour lutter contre la mort subite.

En France, chaque année, entre 40 000 et 50 000 personnes sont victimes d'une mort subite, faute d'avoir bénéficié au bon moment de l'intervention d'une personne qui aurait pu leur sauver la vie en pratiquant les gestes de premier secours et en administrant un choc électrique (défibrillation) le temps que les équipes de secours et d'aide médicale d'urgence interviennent.

Dans le cadre de la lutte contre la mort subite par arrêt cardiaque, le ministère chargé de la santé a engagé, depuis 2007, des actions en faveur du développement de l'implantation des DAE (défibrillateur automatisé externe) sur l'ensemble du territoire et de leur facilité d'accès. (Source : ministère de la santé)

Le décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 précise les catégories d'ERP (établissements recevant du public) soumis à obligation d'être équipé d'un DAE : plusieurs bâtiments sont concernés sur la commune.

10 ont déjà été installés à Contrexéville, certains étant en libre accès (sous la galerie thermale notamment) :

- Centre technique municipal
- Stade
- Complexe sportif
- Gymnase
- Eglise
- Mairie
- Galerie thermale et thermes
- Ecole maternelle et maison de l'enfance

A noter : Une prochaine campagne sera menée dans les bâtiments restants à équiper.

MUNICIPALITÉ

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Nous vous le présentons dans le précédent numéro, le plan communal de sauvegarde (PCS) est un outil réalisé à l'échelle de la commune, sous la responsabilité du maire, pour planifier la gestion des actions des acteurs locaux (élus, agents municipaux, bénévoles, entreprises partenaires) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien à la population par le biais de plusieurs moyens.

Des moyens sonores

La commune dispose de 2 systèmes sonores d'alerte : la sirène située sur le toit de la mairie et les cloches de l'église.

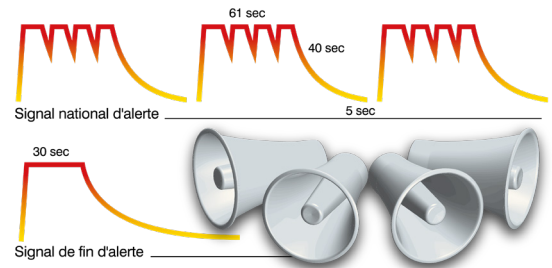
La sirène permet de diffuser le signal national d'alerte.

Ce dernier se compose d'un son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute et quarante et une secondes, séparées par un intervalle de cinq secondes.

La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Tous les premiers mercredi du mois à midi, les sirènes font l'objet d'un test de fonctionnement. Cet essai mensuel ne comprend qu'un seul cycle d'une minute et quarante et une secondes seulement.

Les cloches de l'église peuvent également être utilisées pour diffuser un signal d'alerte spécifique en fonction du danger.



Des moyens numériques



L'alerte peut être relayée par voie numérique via SMS ou par le biais de FR-Alert (envoi d'un message général d'alerte sur l'ensemble des téléphones portables présents sur le secteur concerné), d'un post sur les réseaux sociaux ou d'une notification de l'application MAELIS.

MAELIS est une application développée pour les collectivités territoriales afin de transmettre de façon simple, rapide et gratuite des informations pratiques à leurs administrés.

Vous pouvez y retrouver une rubrique « Alerte ». Celle-ci permet à la police municipale d'informer la population, en temps réel, des incidents et dangers potentiels présents sur la commune.

Elle est téléchargeable sur l'Apple store ou le Googleplay store.

De manière préventive, une page dédiée du site internet de la commune informe sur l'ensemble des risques majeurs pouvant toucher la commune ainsi que les consignes de sécurité à respecter durant ces épisodes.

Des moyens humains

Le porte à porte et l'alerte vocale au mégaphone constituent les derniers moyens d'alerte à disposition de la commune pour avertir la population des dangers imminents sur le territoire.

Parce que tous les Contrexévillois n'ont pas accès aux outils numériques ou aux smartphones, que le danger auquel fait face la ville peut la priver d'électricité et donc de certains des moyens d'information, il est important de pouvoir alerter de vive voix par le biais du porte à porte et de messages vocaux au mégaphone dans les zones concernées par l'alerte en cours.



ENVIRONNEMENT

CTEC (Contrat de Territoire Eau et Climat) : SIGNATURE DE L'ENGAGEMENT

Dans la continuité de l'approbation, le 28 juillet dernier, du SAGE-GTI (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grès du Trias Inférieur), un contrat de territoire eau et climat (CTEC) est en cours de signature entre la ville de Contrexéville, la ville de Vittel, le SIE de Bulgnéville et de la vallée du Vair, la communauté de communes Terre d'Eau et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Ce contrat a pour but de regrouper les projets concertés du territoire en matière d'action relative à l'eau et à la biodiversité avec pour objectif d'agir durablement sur 4 axes principaux : l'amélioration du rendement des réseaux d'eau potable, les économies d'usage de l'eau, la sécurisation de l'alimentation en eau potable et l'animation.

Ce contrat de territoire assure également un financement prioritaire des projets à venir.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES : UN DEVOIR CIVIQUE ET UNE OBLIGATION LÉGALE

A l'approche des élections européennes qui se tiendront le 9 juin prochain, nous vous rappelons de la procédure d'inscription sur les listes électorales. Si l'inscription est obligatoire pour pouvoir voter, elle relève d'une démarche volontaire de l'électeur qui doit déposer lui-même sa demande d'inscription ou de modification.

Il est important de respecter certaines règles afin d'être en conformité avec la législation et être en capacité de voter lors des scrutins à venir. Une adresse à jour sur la liste électorale, permet de recevoir carte électorale et professions de foi des candidats notamment, sans quoi, cela peut entraîner la radiation. C'est pourquoi vous devez vous présenter en mairie pour régulariser tout changement d'adresse, même sur le territoire communal.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de déposer une demande d'inscription tout au long de l'année. Pour pouvoir voter à un scrutin, il faut être inscrit au plus tard le sixième vendredi précédant le scrutin concerné.

Ainsi, en 2024, pour pouvoir voter aux élections européennes prévues le 9 juin, il faudra être inscrit au plus tard le 3 mai.

A noter que les jeunes atteignant 18 ans sont inscrits d'office par les services de l'INSEE (sous réserve de remplir certaines conditions).

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions peuvent se faire de différentes manières : en personne, auprès du service affaires générales, par voie postale en adressant les différents justificatifs en mairie, par mandataire, en mairie également, ou encore en ligne sur le site www.service-public.fr.

Ce site vous permet également de retrouver les conditions à remplir ainsi que les pièces justificatives à fournir pour l'inscription sur les listes électorales.

Vous pourrez vérifier votre situation électorale ou encore éditer votre attestation d'inscription.

Ce service permet à chaque électeur de se renseigner sur sa commune d'inscription et sur le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter.

Attention ! Veillez à bien utiliser votre nom de naissance (et non un nom d'usage)



Voter par procuration

Une procuration permet à un électeur (mandant) d'autoriser une tierce personne (mandataire) à voter à sa place. Ce document est établi sans frais.

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible par le mandant, faute de quoi il est possible que le mandataire ne puisse pas voter à sa place. En effet, compte tenu des délais nécessaires à son acheminement et son instruction ainsi que de prise en compte de celle-ci par la mairie, une procuration reçue trop tardivement ne pourra être enregistrée à temps sur la liste électorale.

CMJ : BIENVENUE AUX NOUVEAUX ÉLUS

Le mardi 28 novembre dernier, se tenait les élections du nouveau conseil municipal des jeunes. Après près de 3 ans de mandat, les précédents conseillers laissent leur place à de nouveaux élus, de nouvelles idées, de nouveaux projets.

Ouvertes aux élèves des classes de CM jusqu' aux classes de 3e, les élections devaient permettre de pourvoir 23 postes : 13 au collège et 10 à l'école élémentaire.

3 candidats ont ainsi été élus au secondaire : Louna Dos Santos, Pierre Lhuillier et Roxanne Loyal. A noter que Louna et Roxanne sont d'anciennes conseillères et pourront ainsi faire bénéficier les plus jeunes de leur expérience acquise lors du précédent mandat.

10 candidats ont également été élus en primaire : Thomas Bezot, Messaline Bouaoune, Tina Couto, Lara Defer, Hugo Dos Santos, Milla Golemac, Mohamad Koundou, Milan Perrin, Louna Thallot et Maxime THIERRY.

Tous les postes n'ayant pas été pourvus au collège, il a été décidé de les ouvrir aux candidats restants de l'école. Sont donc également élus : Hugo Barbillon, Daryl Boissaux, Cris Lamouline, Robin Léger et Hanaé MARION.

Bravo à tous.



MUNICIPALITÉ

RETOUR EN IMAGES



Nuits de la lecture à la médiathèque



Présentation du site de l'office de tourisme financé par le PETR



Visite de madame la Préfète des Vosges



Projet intercommunal OMMM / CEDEM



Cérémonie d'accueil des nouveaux habitants



Inauguration des espaces sans tabac devant les établissements accueillant des enfants



Visite de monsieur le Sous-Préfet des Vosges



Visite de Nicolas Normier, architecte des fontaines



Après-midi dansante et récréative du CCAS



Festivités du 14 juillet



9e fête de l'Automne



Visite de Carole Grandjean, ministre déléguée chargée de l'enseignement et de la formation professionnels



Dépose de la statue du chêne de la Vierge pour sa rénovation



Minute de silence en hommage à Dominique Bernard



Visite de la mairie par les classes de CM de l'école élémentaire



Fête de la St Nicolas

TRIBUNE LIBRE

CONTREXÉVILLE TOUJOURS PRÉSENT

La majorité votera bientôt son 5ème budget depuis 2020.

8 millions d'euros par an ! Pour quel bilan ?

Les dépenses de fonctionnement ne baissent pas. Pourtant, chacun le voit, la ville est de moins en moins entretenue : bâtiments, voiries, espaces publics se dégradent par manque d'entretien courant et deviennent même parfois dangereux. Les investissements restent au stade d'annonces. Reportés d'année en année (démolitions de ruines, rénovation du parking de la gare, installation d'un city-stade, de vidéo-surveillance et récupérateur d'eau,...). Tombés aux oubliettes (accessibilité mairie, rénovation rues Salabéry et Legrand du Saule,...). Etudes sans suite (aménagement des lacs, dégradation fontaines bleues, lutte contre les inondations...) ou interminables (liaison douce avec Vittel, bourg-centre,...).

Pourtant les impôts locaux continuent d'augmenter (+7,1% en 2023, au moins 3,4% en 2024), la redevance eau potable en fera de même dès janvier 2024. La commune s'endette à nouveau et pour longtemps (un prêt de 600 000 € sur 40 ans vient d'être décidé).

La municipalité a imposé des restrictions sévères aux habitants et associations pour générer des économies d'énergie mais elle ne peut pas nous indiquer les consommations d'eau, d'électricité et de gaz des bâtiments communaux ! Comment sont suivies les dépenses énergétiques ? Nous attendons aussi un programme de travaux réduisant les dépenses énergétiques.

Autre interrogation : quand sera pris en compte le changement climatique dans la gestion des espaces verts (plantations, remplacement des arbres malades, gestion de l'arrosage,...) ?

Thierry DANE, Pascal MILLOT, Arlette JAWORSKI, Jean-Marie HENRIOT, Alain HENRY.

Vous constatez une dégradation, un problème technique ... en ville ? Ayez le réflexe de le signaler.

Par téléphone au 03 29 08 09 35, sur la page Facebook de la commune : Contrexéville la ville, ou via le formulaire de contact du site internet : www.ville-contrexeville.fr.

Directeur de la publication : Luc Gerecke // Comité de rédaction : Véronique Perussault, Agnès Lavancier, service communication //

Crédits photos : AH - mairie de Contrexéville - Adobestock - DR // Maquette et mise en forme : www.celinebento.com // Impression : Lorraine Graphic Imprimerie //

Distribution : Milee // Tirage : 1 800 exemplaires // Diffusion : 1 800 exemplaires // N°ISSN : 11281-8240